VILLE DE BRUXELLES **STAD BRUSSEL**
Département URBANISME **Departement STEDENBOUW**

COMMISSION DE CONCERTATION - Séance N° 778
OVERLEGCOMMISSIE - Zitting N^r 778

Réunion du mardi 13 juillet 2010 - Vergadering van dinsdag 13 juli 2010.

Ordre du jour - Agenda :

1. Approbation P.V.
2. Quai des Usines, 16
3. Rue Picard, 3 et avenue du Port, 86
4. Rue du Lombard, 77
5. Quai des Usines, 20
6. Place du Jardin aux Fleurs, 3-4 et rue Notre-Dame du Sommeil, 11-19
7. Avenue des Croix de Guerre, 90 angle rue de l'Ancre
8. Avenue de Flore, 3-4- chemin de la Meute

8bis. Rues de la Colline, de l'Amigo, des Brasseurs, de la Violette, de l'Homme Chrétien, Charles Buls, de la Fourche, Grétry .....

9. Heuvelstraat, 10
10. Verdunstraat, 521 hoek Servandonistraat
11. Rue Neuve, 18
12. Rue de la Colline, 8

~~13. Chemin du Rossignol, 8~~ - **Sans objet**

14. Place de l'Yser, 7
15. Rue Camusel, 38
16. Rue Albert, 23
17. Rue De Wand, 26
18. Rue des Pierres, 29
19. Avenue Legrand, 13
20. Avenue Louise, 419
21. Boulevard du Jardin Botanique, 41
22. Rue de Flandre, 33
23. Rue de l'Enseignement, 44-50
24. Boulevard Anspach, 50
25. Rue du Pont Neuf, 30
26. Rue Van Artevelde, 124
27. Spoormakersstraat, 15, Grasmarkt, 105, Heuvelstraat
28. Rue De Wand, 233
29. Rue du Lavoir, 39
30. Rue de Flandre, 101 angle rue du Marché aux Porcs
31. Place Royale, 2

MEMBRES AVEC DROIT DE VOTE

Ville de Bruxelles : M. C. CEUX, Echevin de l'Urbanisme
M. D. VAN ASBROECK
M. R. VAN DE PERRE
M. M. GOETYNCK
Mme V. MOSQUERA
M. F. DE BOEY

Administration de l'Aménagement du Territoire et du Logement : M. F. TIMMERMANS (pts 2 à 7, 9, 11 à 17, 28, 29 et 31)
Mme C. DEFOSSE (pts 8)
M. F. GUILLAN Y SUAREZ (pts 8bis)
M. S. DE BRUYCKER (10, 18 à 27, 30)

Société de Développement Régional de Bruxelles : Mme C. WAUTERS

IBGE- Bruxelles Environnement: Mme V. FRANCHIOLY

Direction Monuments et Sites: Mme S. VALCKE

AUTRES PARTICIPANTS

Ville de Bruxelles : M. P. VAN OBBERGHEN
Mme G. HUBRECHT
M. A. DUCHATEL
M. G. VAN NEROM
Mme W. VAN ASCH
Mme M. DESREUMAUX
Mme C. VISSE

Mme K. TIEBERGHIEN
Mme A. SIMOENS
Mme S. DE CONINCK
Mme A. COUPLEUR
Mme I. AZAABAL
Mme S. DURAY
M. D. DE SAEGER, secrétaire de la commission

VILLE DE BRUXELLES
STAD BRUSSEL

COMMISSION DE CONCERTATION
Réunion du **13/07/2010**
point 2

DEMANDES DE PERMIS D'URBANISME (P.U.) ET D'ENVIRONNEMENT (P.E.) - 1A
PROJET MIXTE

Adresse: **QUAI DES USINES, 16**

Demandeur: SIBELGA
M. Dominique Maillard
Quai des Usines, 16
1000 Bruxelles

Objet: transformer l'aménagement extérieur du siège social SIBELGA et réduction du nombre total d'emplacements de parking de 885 à 623.
+ projet de cahier des charges de l'étude d'incidences

Réf: 277/10 - 009U/2010
Enquête publique - Réactions: 2

Présents à la commission de concertation :
M. Vander Meuter Michael (demandeur), Mme Delacroix Donitille (bureau d'études), Me de Radigues Quentin (conseil du demandeur), M. Bodiaux Pierre (ARAU), M. Van Cutsem Yves (Ville de Bruxelles – Contrat de quartier)

AVIS UNANIME DE LA COMMISSION DE CONCERTATION

FAVORABLE sur le projet du cahier des charges à condition d'étudier le statut de la rue Masui et de le mettre en rapport avec le contrat de quartier Masui.

FAVORABLE sur le chargé d'études, Aries Consultant.

Composition du comité d'accompagnement :
- Ville de Bruxelles
- IBGE
- AATL
- Bruxelles Mobilité-direction stratégie

VILLE DE BRUXELLES
STAD BRUSSEL

COMMISSION DE CONCERTATION
Réunion du **13/07/2010**
point 3

DEMANDES DE PERMIS D'URBANISME (P.U.) ET D'ENVIRONNEMENT (P.E.)- 1A
PROJET MIXTE

Adresse: **RUE PICARD, 3 ET AVENUE DU PORT, 86**

Demandeur: Project T & T
M. De Bievre Michel
rue Picard, 3
1000 BRUXELLES

Objet:
P.U. : - construction d'un nouveau bâtiment de bureau (16725 m²) comprenant 8 niveaux hors-sol et 1 niveau de parkings (77) et d'archives en sous-sol ;
- construction d'un parking enterré de 246 emplacements pour véhicules motorisés ;
- adaptation du parking hors-sol existant et des accès aux parkings hors-sol et sous-sols existants ;
- modification de l'accès au site depuis l'avenue du Port ;
- démolition de la Halle de transit

P.E. : un établissement comportant:
- des installations de combustion (chauffage au gaz + chauffe eau) d'une puissance calorifique de 1 x 290 kW et 1 x 100 kW ;
- des générateurs d'une puissance de 1 x 250 kVA et 1 x 175 kVA ;
- une installation de captage d'eau souterraine d'un débit de 720 m³/jour ;
- un laboratoire de 201 m² exerçant une activité dans le domaine biologique ou chimique ;
- un dépôt de mazout de 3.000 l en un réservoir non enfoui ;
- des moteurs à combustion interne d'une puissance de 1 x 140 kW et 1 x 270 kW ;
- un dépôt de papier ou carton d'une capacité de 655 tonnes ;
- une installation de refroidissement d'une puissance électrique de 290 kW ;
- une salle polyvalente de 476 m² ;
- des transformateurs statiques avec une puissance de 1 x 500 kVA et 1 x 1.250 kVA ;
- des ventilateurs (extraction / pulsion) d'un débit de 2 x 140.000 m³/h, 1 x 24.134 m³/h et 1 x 21.094 m³/h ;
- un parking couvert pour 323 véhicules ;
- un parking à l'air libre pour 482 véhicules

+ projet de cahier des charges de l'étude d'incidences

Réf: 284/10 - 021P/2010 – PE 20P/2010
Enquête publique - Réactions: 4

Présents à la commission de concertation :
M. De Bièvre (demandeur), M. Ceyssens Jacques (architecte), M. Flohimont Michaël (architecte), M. Belvaux Denis (auteur E.I.), Mme Van Den Eynde Cathy (bureau d'études EIE), Me Kestemont (conseil du demandeur), MM. Prignot Nicolas et Benzaouia Mohamed (Inter Environnement Bruxelles), M. Bodiaux Pierre (ARAU), M. Vandenbroele Joost (Bral vzw)

AVIS DE LA COMMISSION DE CONCERTATION

La Commission de Concertation donne un avis favorable sur le projet de Cahier des Charges (CdC) de l'étude d'incidences, moyennant les modifications reprises en annexe.

La Commission de Concertation donne un avis favorable sur le choix du demandeur pour l'équipe du bureau agréé « STRATEC »

La Commission de Concertation complète la composition définitive du Comité d'accompagnement :
Membres effectifs : Ville, AATL/Urbanisme, IBGE, SDRB, Bruxelles-Mobilité/Direction Stratégie
Membres associés : AATL/Monuments et Sites, Bruxelles-Mobilité/Direction Projets et Travaux, Commune de Molenbeek, Port de Bruxelles, STIB

<u>Annexe</u> : modifications à apporter au Cahier des Charges :

Remplacer les références au schéma directeur par celles de l'arrêté du gouvernement de la région de Bruxelles-Capital du 23 avril 2009 relatif à la mise en œuvre par PPAS de la ZIR n°6-Tour&Taxis.

Clarifier la notion de parking public.

p. 01/40
remplacer le titre « Etude d'incidences relative à l'avenue du port a Bruxelles-Ville » par «Etude d'incidences relative à l'aménagement de la ZIR 6B du site de Tour & Taxis

p.05/40-§1
ajouter une alternative d. : une alternative concernant l'aménagement de l'accès par l'av. du Port afin d'améliorer le confort des piétons et des cyclistes.
Ajouter une alternative e. : d'implantation du bâtiment de bureaux qui le rapproche de l'avenue du Port

p.05/40-§2
supprimer : « Telle ou telle alternative qui s'avérerait préférable à la demande introduite serait alors mise au point par le Demandeur qui élaborerait un réel projet alternatif en-dehors du cadre de la présente étude d'incidences. »

p.08/40-§2
supprimer la référence aux usagers de l'hôtel et aux fonctionnaires européens.

p.13/40-pt. A situation de droit
ajouter la référence au PPAS 70-20B Héliport

p.14/40-2ème puce
remplacer 700 places par 738 places

p.34-3ème puce
supprimer : « Il veillera à rassembler des éléments d'analyses économiques déjà réalisées lui permettant de déterminer les paramètres sur lesquels établir son estimation de rentabilité du projet (coefficient d'occupation, surface utile pouvant être mise en location, niveaux de loyer pouvant être envisagés par rapport aux prévisions du marché immobilier, durée du lancement commercial du projet, taux d'emprunt des capitaux). »

La SDRB demande d'analyser l'adéquation entre le programme des projets dans les ZIR 6A et 6B, et le programme des ratios prévus dans l'Arrêté du gouvernement du 23/04/2009, pour les surfaces affectées aux activités productives.

VILLE DE BRUXELLES
STAD BRUSSEL

COMMISSION DE CONCERTATION
Réunion du **13/07/2010**
point 4

DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME (P.U.) – ART. 175

Adresse: **RUE DU LOMBARD, 77**

Demandeur: PARLEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE
Mme Dupuis Françoise
Rue du Chêne, 22
1000 BRUXELLES

Objet: construire le nouveau siège du Parlement francophone bruxellois

Réf: 291/10 - 070L/2010
Enquête publique - Réactions: 2

Présents à la commission de concertation :
Mme Dupuis Françoise (Parlement bruxellois), Mme Rosenoer Joëlle (directrice d'administration Parlement bruxellois), M. Govaert Serge (Parlement bruxellois), M. Alvarez Marcos (architecte), M. Bodiaux (ARAU), M. Gourdin Joseph (riverain)

AVIS UNANIME DE LA COMMISSION DE CONCERTATION

-Considérant que la demande vise à construire un immeuble pour accueillir les services du Parlement francophone bruxellois ;
-Considérant les nombreuses contraintes du site : exiguïté de la parcelle, accès existant au sous-sol voisin, gabarits environnants diversifiés, nouvelle façade à créer au jardin du Gouverneur, contexte patrimonial, etc. ;
-Considérant que la volumétrie simple et cubique de l'immeuble et l'esthétique homogène des façades donnent à la construction un caractère contemporain et représentatif ;
-Considérant que le projet présente un caractère architectural affirmé ;
-Considérant que le concept des façades se base sur une démarche utilisant des méthodes contemporaines du point de vue esthétique et durabilité.

FAVORABLE

Il y aura lieu de prévoir un suivi archéologique des travaux de démolition des maçonneries (chemin adossée au Relais Postal et mur de clôture du jardin du Gouverneur).

VILLE DE BRUXELLES
STAD BRUSSEL

COMMISSION DE CONCERTATION
Réunion du **13/07/2010**
point 5

DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME (P.U.)

Adresse: **QUAI DES USINES, 20**

Demandeur: FIESTA BAR SPRL
M. Olivier Da Silva
Quai des Usines, 20
1000 BRUXELLES

Objet: - Régularisation et extension d'un équipement d'intérêt collectif de1383m² (salle de spectacle complémentaire à l'asbl Sport Nautique Universitaire de Bruxelles);
- Abattage de 2 arbres;
- Placement d'une enseigne double face rétro éclairée sur un mat de 8 m;
- Aménagement d'un parking à l'air libre de 50 places. (PV BR/003/09 et BR/E/002/09)

+ rapport d'incidences

Réf: 224/10 - 001U/2009
Enquête publique - Réactions: 5 + 1 pétition contre le projet
+ 1 pétition en faveur du projet

Présents à la commission de concertation :
M. Da Silva Olivier (demandeur), M. Alexandre Raphaël (architecte), M. Havet Benoit, Mme Pauwels Vanessa, M. Derwa Louis et M. Ottart Nicolas (conseils du demandeur), M. Verbelen M. (Mabru), M. Bodiaux Pierre (ARAU), M. Gourdin Joseph, M. Van Liefferinge René, Mme Fabeck Chantal, M. Smeyers Jean Louis, M. Bel Constant (riverains), M. Tribel Frédéric (S.N.U.B. asbl), M. Asani Lulzim, M. Memeti R., M. Di Carlo, M. Boussoufa Mbark, M. Tolivia Gérard, M. Tirpan Nurettin, M. Johri Yahya (soutiens du demandeur), M. Daufresne Bernard (Ville de Bruxelles-Régie foncière)

AVIS DE LA COMMISSION DE CONCERTATION

REPORTE.

VILLE DE BRUXELLES
STAD BRUSSEL

COMMISSION DE CONCERTATION
Réunion du **13/07/2010**
point 6

DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME (P.U.)

Adresse: **PLACE DU JARDIN AUX FLEURS, 3/4 ET RUE NOTRE-DAME DU SOMMEIL, 11/19**

Demandeur: S.A. QUEENS LANE PROPERTIES
M. Rachid CHAMI
avenue Nellie Melba, 28
1070 BRUXELLES

Objet: Démolition de 4 maisons, reconstruction d'un immeuble de 14 logements et transformation d'un immeuble en 9 logements et 1 commerce au rez-de-chaussée (245 m²) –(régularisation)

Réf: 268/10 - 010J/2010
Enquête publique - Réactions: 6

Présents à la commission de concertation :
M. Chami Rachid (demandeur), M. Schartz Luc et Dejemeppe Denis (architectes), Mme Middernacht Sari (futur propriétaire), M. Perry, M. Hupin, M. Pauwels Erik, M. Gourdin Joseph, M. Paulet Marc, Mme Vandebroek Myriam (riverains), Mme Tinne (vzw Bral), Mme De Donder Julie, M. Eleni Marmoturan

AVIS UNANIME DE LA COMMISSION DE CONCERTATION

FAVORABLE à condition de :

- reculer la façade du 5e étage du bloc B afin de marquer davantage la transition entre l'immeuble existant et le nouvel immeuble ;
- prévoir un parement en maçonnerie au rez-de-chaussée à l'exception de la travée de l'entrée de l'immeuble ;
- revoir la division des châssis du bloc B dans un souci de cohérence architecturale et supprimer les allèges fixes ;
- reculer la façade latérale du 4è étage afin de minimiser l'impact des ombres portées sur les immeuble voisins.

Vu la nature des bâtiments à démolir (petites maisons traditionnelles du 17è siècle remaniées au 19è siècle – rue Notre-Dame du-Sommeil, 11 à 19) et la situation des parcelles entre les deux enceintes urbaines, en application de l'article 245 du CoBAT, il convient de permettre à la cellule Archéologie de la DMS de réaliser un enregistrement archéologique du bâti avant la démolition et de pratiquer les fouilles archéologiques préalables aux travaux de terrassement nécessaires pour le projet (modalités et planning à convenir 02/204.24.35).

VILLE DE BRUXELLES
STAD BRUSSEL

COMMISSION DE CONCERTATION
Réunion du **13/07/2010**
point 7

DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME (P.U.)

Adresse: **AVENUE DES CROIX DE GUERRE, 90 ANGLE RUE DE L'ANCRE**

Demandeur: ARMONEA S.A.
M. VAN ASSCHE Ben
Place Flagey, 18
1050 BRUXELLES

Objet: démolition d'un immeuble existant (hangar), transformation et modification de la destination d'un immeuble existant (bureau) et construction d'une nouvelle extension, afin d'accueillir une maison de repos

Réf: 279/10 - 016C/2010
Enquête publique - Réactions: 2

Présents à la commission de concertation :
M. Vervaeck (demandeur), M. Bouillot (architecte), Mme Lemoine-Denis Christelle (riveraine), M. Denis (riverain)

AVIS UNANIME DE LA COMMISSION DE CONCERTATION

FAVORABLE à condition:

- de fournir un plan d'aménagement des abords.
- de couvrir en tout ou partie la zone de livraison et de prévoir une toiture verte
- de rentrer une déclaration de classe 3 et un inventaire amiante conformément à la rubrique 28 de l'OPE

La Commission prend acte de la proposition du demandeur de déplacer à ses frais les panneaux photovoltaïques des voisins.

VILLE DE BRUXELLES
STAD BRUSSEL

COMMISSION DE CONCERTATION
Réunion du **13/07/2010**
point 8

DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME (P.U.) – ART. 175
PERMIS UNIQUE

Adresse: **AVENUE DE FLORE, 3/4 - CHEMIN DE LA MEUTE**

Demandeur: SPRL SIMDECO
avenue Eugène Plasky, 102 - bte 1
1030 BRUXELLES

Objet: transformer 2 pavillons : régularisation de travaux faits sans permis dont certains ont fait l'objet d'un PV : musée d'information sur le bois, terrasses, verrière, palissades en bois, cabanon en bois, groupes électrogènes, enseigne, gaines électriques et spots, système d'alarme, évacuations et prises d'air

Réf: 289/10 - zichee - 051F/2010
Enquête publique - Réactions: /

AVIS UNANIME DE LA COMMISSION DE CONCERTATION

- Considérant que la demande vise à régulariser certains points non conformes au permis délivré et à modifier certains autres aspects ;
- Considérant que la demande est situé dans le site classé du bois de la Cambre,
- Considérant l'avis favorable émis par la CRMS en sa séance du 23 juin 2010 ;
- Considérant que la demande est située dans un site Natura 2000 et que certains aspects du projet portent préjudice notamment aux chauves-souris, que ces points doivent faire l'objet d'un rapport sur les incidences, significatives de cette zone spéciale de conservation ;

Avis **FAVORABLE** à condition de :

- réduire le système de surveillance à 2 caméras et 3 détecteurs de mouvements à fixer sur des mâts
- retirer les panneaux de la firme de sécurité
- démonter la palissade et l'abri et prévoir un local poubelles dans le pavillon
- réduire l'enseigne et l'insérer dans le modèle utilisé dans le bois de la Cambre.

Avis **DEFAVORABLE** sur l'éclairage et les travaux qui doivent faire l'objet d'un rapport d'incidences dans le cadre d'un site Natura 2000 et prendre contact avec le service biodiversité de l'IBGE.

VILLE DE BRUXELLES
STAD BRUSSEL

COMMISSION DE CONCERTATION
Réunion du **13/07/2010**
point 8bis

DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME (P.U.) – ART. 175

Adresse: **RUES DE LA COLLINE, DES FRIPIERS, DE L'AMIGO, DES BRASSEURS, DE LA VIOLETTE, DE L'HOMME CHRÉTIEN, CHARLES BULS, DE LA FOURCHE, GRÉTRY, DU MARCHÉ AUX POULETS, DU MARCHÉ AUX HERBES, DE TABORA, PETITE RUE AU BEURRE, AU BEURRE, DE L'ETUVE**

Demandeur: Ville de Bruxelles
Département Urbanisme
M. DEMEURE J.P., Ingénieur-Directeur général
boulevard Anspach, 6
1000 Bruxelles

Objet: modifier le permis d'urbanisme (référence : 057C/09) : modifier la texture des pavés porphyre / modifier localement le type de pierres naturelles sans modification des caractéristiques essentielles du profil en travers, tel prévu par le permis d'urbanisme initial (travaux d'aménagement de voirie dans le cadre de la "zone piétonne" aux abords de la Grand-Place)

Réf: 324/10 - zichee - 070C/2010
Enquête publique - Réactions: /

Présents à la commission de concertation :

AVIS DE LA COMMISSION DE CONCERTATION

Ville de Bruxelles : **ABSTENTION** vu qu'elle est demanderesse.

IBGE, SDRB, AATL-DU et AATL-DMS :

Considérant que le bien se situe en réseau viaire, en espace structurant, et en zone d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement du plan régional d'affectation du sol arrêté par arrêté du gouvernement du 3 mai 2001 ;

Considérant que la demande de permis d'urbanisme modificatif vise à modifier le permis d'urbanisme référencé 04/PFD/228359, délivré par le fonctionnaire délégué le 10/11/2009 ;

Considérant que le permis d'urbanisme référencé 04/PFD/228359 reprend l'ensemble des voiries concernées par les permis d'urbanisme référencés 04/PFD/177.253 (9 mars 2007) et 04/PFD/173005 (13 juin 2007), permis d'urbanisme qui n'ont pas été mis en œuvre, mais également d'autres voiries de la zone ;

Considérant que les modifications se situent dans les zones de protection de divers monuments classés ainsi que dans le périmètre de protection « Unesco » ;

Considérant que deux Itinéraires cyclables régionaux traversent la zone ;

Considérant que les modifications projetées sont minimes, qu'elles concernent uniquement la texture des pavés de porphyre de certaines rues, et le type de pierre naturelle de certains éléments (principalement certains filets d'eau et la pierre bleue autour de l'église Saint-Nicolas) ;

Considérant que tous les aménagements projetés dans le permis d'urbanisme initial sont maintenus (en profil et en plan), et qu'il n'y a pas de motif justifiant la mise à l'enquête publique –ni concertation publique- de la demande de modification ;

Considérant que les voiries de la zone « confort » autour de la Grand Place sont de deux types :

- des voiries carrossables « zone 30 », où on circule sur la chaussée (Violette, Amigo, partie Brasseurs, partie Fourche et partie Grétry),
- des voiries piétonnes, où on circule avec des véhicules uniquement de 6 h à 11 h (toutes les autres) ;

Considérant que dans la demande de permis d'urbanisme initiale, le demandeur proposait le placement de pavés de porphyre sciés sur les voiries piétonnes et que la commission de Concertation s'est déjà prononcée favorablement sur cette donnée du projet initial ;

Technique :

Considérant que depuis la délivrance du permis d'urbanisme référencé 04/PFD/228359, une expérience de pavés de porphyre sciés (pas un prototype) a été réalisée sur la place du Luxembourg ;

Considérant que les pavés sciés de la place du Luxembourg sont soumis à un intense charroi lourd (nombreuses lignes de bus de la STIB), et qu'ils satisfont parfaitement sur le plan technique aux sollicitations ;

Esthétique :

Considérant que la plupart de centres historiques des villes européennes offrent par de nouveaux aménagements un plus grand confort à l'ensemble des usagers, et en particulier aux usagers les plus faibles ;

Considérant que le pavé porphyre « bombé » est irrégulier principalement du fait du charroi circulant sur celui-ci depuis plusieurs dizaines d'années, et plus tant du fait du *travail de l'artisan* ;

Considérant que le sciage de la couche d'usure superficielle et irrégulière du pavé porphyre initial (1 ou 2 cm), et sa remise en place, est une approche fondamentalement durable : une adaptation du revêtement existant aux exigences légitimes des usagers faibles, en fonction des possibilités techniques actuelles ;

Considérant que l'expérience sur la place du Luxembourg démontre que les pavés sciés s'intègrent parfaitement dans les lieux patrimoniaux, et que la *cohabitation* avec des zones non-sciées est heureuse (déclinaison du revêtement) ;

Considérant que comme dans le cadre de la place du Luxembourg, il y a lieu de soigner les joints entre les pavés et les transitions entre les deux déclinaisons du revêtement (sciés et non-sciés) ;

Mobilité :

Considérant que le pavé porphyre « bombé », s'il a des qualités esthétiques et techniques indéniables (et qu'il a toute sa place dans le cadre des réaménagements d'espaces publics) est moins adapté à une circulation intensive de piétons, poussettes, fauteuils roulants, vélos et autres usagers faibles de l'espace public ;

Considérant que le périmètre de la demande a justement vocation à accueillir un grand nombre d'usagers faibles (actifs) ;

Considérant que la prescription 26.5 de la du PRAS stipule que *les actes et travaux relatifs aux voiries situées sur un itinéraire cyclable régional assurent un itinéraire sécurisant, confortable et lisible en réservant aux cyclistes l'espace nécessaire à cet effet et en établissant les aménagements nécessaires à ces fins*, et que la mise en œuvre de pavés de porphyre sciés constitue un compromis entre les impératifs patrimoniaux et les dispositions règlementaires relatives à l'ICR ;

Direction des Monuments et des Sites :

Considérant que la Direction des Monuments et des Sites de l'AATL a réalisé en mars 2010 une étude sur les revêtements actuels des voiries autour de la Grand Place, et ce qu'il y a lieu d'envisager dans le périmètre protégé ;

Considérant que la DMS préconise le maintient des pavés porphyre « bombés » sur le site classé de la Grand Place ainsi que dans les petites rues qui débouchent directement sur celle-ci ;

Considérant que la DMS préconise pour toutes les autres rues de la zone confort *une lecture actualisée du dispositif historique*, et une des deux alternatives proposées, dans une démarche de *gestion durable*, est la mise en œuvre de *pavés porphyre de récupération sciés*, ce qui *présente l'avantage de conserver le matériau traditionnel de la Grand Place*, et *ce qui garanti le maintien d'une gamme de couleur homogène* ;

Considérant que la DMS considère que la mise en œuvre de pavés porphyre sciés *ne constitue pas une rupture par rapport aux lieux historiques*, mais *une évolution qui tient compte du passé* ;

Considérant que les propositions formulées par la DMS permettent d'offrir une meilleure cohérence visuelle et paysagère de la zone ceinturant la Grant Place ;

Considérant que la demande améliore l'accessibilité des abords de la Grand Place, tout en préservant les revêtements qui caractérisent la zone;

Favorable à condition :

- d'envisager des pavés de porphyres sciés sur les rues de l'Amigo, de l'Etuve, des Brasseurs et de L'Homme chrétien
- d'envisager de laisser les pavés en grès de la rue de la Violette
- de soigner les joints entre les pavés sciés à l'instar de ce qui a été réalisé Place du Luxembourg

VILLE DE BRUXELLES
STAD BRUSSEL

OVERLEGCOMMISSIE
Vergadering van **13/07/2010**
punt 9

AANVRAAG OM STEDENBOUWKUNDIGE VERGUNNING (S.V.)- UITHANGBORD

Adres: HEUVELSTRAAT, 10

Aanvrager: BNP PARIBAS FORTIS
M. JURE Marc
Warandeberg, 3
1000 BRUSSEL

Onderwerp: plaatsen van een uithangbord, parallel aan de voorgevel, boven de inkom, alu en plexi, bevestigd op profiel, verlicht, kleuren zwart, groen wit, rood, brons en zilver, voorzien van de tekst 'BNP PARISBAS FORTIS' en het logo van de bank, met een lengte van 488 cm, een hoogte van 50 cm en een uitsprong van 15cm

Ref.: 271/10 - zichee - 004C/2010
Openbaar onderzoek - Reacties: /

Aanwezigen op de Overlegcommissie: /

EENPARIG ADVIES VAN DE OVERLEGCOMMISSIE

GUNSTIG op voorwaarde het inlichtingsbord binnen te plaatsen.

VILLE DE BRUXELLES
STAD BRUSSEL

OVERLEGCOMMISSIE
Vergadering van **13/07/2010**
punt 10

AANVRAAG OM STEDENBOUWKUNDIGE VERGUNNING (S.V.)

Adres: VERDUNSTRAAT 521, HOEK SERVANDONISTRAAT

Aanvrager: Kinderdagverblijf Lentebloempjes vzw
Dhr. Vandenbossche Willy
Verdunstraat 521
1130 BRUSSEL

Onderwerp: plaatsen van een verluchtinginstallatie op het dak van een kinderdagverblijf (reeds uitgevoerde werken)

Ref.: 123/10 - 007V/2010
Openbaar onderzoek - Reacties: 1

ADVIES VAN DE OVERLEGCOMMISSIE

ONGUNSTIG zoals voorgesteld.

Een gunstig advies zou kunnen gegeven worden op voorwaarde de visuele impact van de technische installatie te beperken door ze achteruit te plaatsen en een afscherming te voorzien.

GOMB: Onthouding gezien de afwezigheid aan de overlegcommissie van de 5 mei 2010.

VILLE DE BRUXELLES
STAD BRUSSEL

COMMISSION DE CONCERTATION
Réunion du **13/07/2010**
point 11

DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME (P.U.)

Adresse: **RUE NEUVE, 18**

Demandeur: BRELINE RETAIL BVBA
M. Thierry de Bolle
Culliganlaan, 1B
1831 DIEGEM

Objet: Modification de la vitrine du commerce (régularisation)

Réf: 310/09 - zichee - 019N/2010
Enquête publique - Réactions: /

Présents à la commission de concertation :
M. De Bolle Thierry (demandeur), M. Borgers Alain (architecte)

AVIS UNANIME DE LA COMMISSION DE CONCERTATION

FAVORABLE à condition :

- de prévoir un châssis vitré avec 2 portes coulissantes et 2 parties fixes aux extrémités comme dans le permis d'urbanisme délivré le 12/05/2005.

VILLE DE BRUXELLES
STAD BRUSSEL

COMMISSION DE CONCERTATION
Réunion du **13/07/2010**
point 12

DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME (P.U.) – ART. 175
PERMIS UNIQUE

Adresse: **RUE DE LA COLLINE, 8**

Demandeur: SPRL LACE GALLERY
M. BOULAICH Mohammed
Rue de la Colline, 8
1000 BRUXELLES

Objet: transformer la vitrine et l'entrée au niveau du rez

Réf: 272/10 - 051C/2010
Enquête publique - Réactions: 0

Présents à la commission de concertation :
M. Boubaker (architecte)

AVIS UNANIME DE LA COMMISSION DE CONCERTATION

Vu la non-conformité au règlement communal d'urbanisme zoné ;

Vu l'avis défavorable de la CRMS ;

DEFAVORABLE.

La Ville demande d'avoir accès au bâtiment pour le visiter.

VILLE DE BRUXELLES
STAD BRUSSEL

COMMISSION DE CONCERTATION
Réunion du **13/07/2010**
point 14

DEMANDE DE PERMIS D'ENVIRONNEMENT (P.E.) – 1A

Adresse: **PLACE DE L'YSER, 7**

Demandeur: CITROËN BELUX
Mme Freya MANNAERT
Place de l'Yser, 7
1000 BRUXELLES

Objet: renouvellement de l'autorisation d'un établissement comportant :
- des installations fixes pour le rechargement d'accumulateurs avec une puissance de 1 x 5 kW et 1 x 7,5 kW ;
- une installation pour le lavage de véhicules ;
- des ateliers d'entretien et de réparation de véhicules avec une force motrice de 134,87 kW ;
- des ateliers pour le travail du bois avec une force motrice de 2 kW ;
- des installations de combustion (chauffage au gaz) avec une puissance calorifique de 1 x 580 kW et 2 x 569,9 kW ;
- un dépôt de 400 kg de déchets dangereux ;
- un dépôt de 544 m² de substances, produits, matériel divers ;
- des compresseurs d'air avec une puissance de 2 x 11 kW et 1 x 2,2 kW ;
- un réservoir de 500 l d'air comprimé ;
- des dépôts de récipients mobiles de gaz comprimés (84 l d'acétylène, 150 l d'arcal, 100 l d'oxygène) ;
- des dépôts d'huiles usagées d'une capacité de 2 x 3.000 l ;
- un dépôt de liquides inflammables (60 l de thinner) ;
- des dépôts de liquides inflammables (diesel) de 1 x 12.000 l et 2 x 5.000 l en réservoirs non enfouis ;
- un dépôt de 6.000 l d'huile de colza en un réservoir non enfoui ;
- une installation de dégraissage de métaux dans des cuves d'une contenance de 150 l ;
- des moteurs à combustion interne de 2 x 30 kW ;
- un dépôt d'archives de plus de 500 tonnes ;
- un dépôt de 300 l de substances ou préparations dangereuses inflammables ;
- une installation de refroidissement d'une puissance électrique de 53 kW ;
- deux cabines de peinture au pistolet ;
- des transformateurs statiques de 2 x 630 kVA ;
- des salles d'exposition de 195 véhicules neufs ;
- des dépôts de 100 véhicules usagés et 30 véhicules hors d'usage ;
- des parkings couverts pour 352 véhicules

Réf: 282/10 - 001Y/2010
Enquête publique - Réactions: 0

Présents à la commission de concertation :
M. Bodart Denis (demandeur), M. Debury Michel et M. Rabhioui Hakim (propriétaires), M. De Doncker et M. Ska Olivier (bureau d'étude d'incidences ESHER)

AVIS UNANIME DE LA COMMISSION DE CONCERTATION

La Commission de Concertation donne un avis **FAVORABLE** sur le projet de Cahier des Charges (CdC) de l'étude d'incidences sous réserve des modifications tenant compte des remarques en matière de mobilité remises en séance par le demandeur (voir ci-joint).

La Commission de Concertation donne un avis **FAVORABLE** sur le choix du demandeur pour l'équipe du bureau agréé «ESHER ».

Le Comité d'accompagnement est composé de:
Membres effectifs : Ville, AATL/Urbanisme, IBGE
Membres associés : SDRB et Bruxelles-Mobilité/ Direction stratégie

VILLE DE BRUXELLES
STAD BRUSSEL

COMMISSION DE CONCERTATION
Réunion du **13/07/2010**
point 15

DEMANDE DE PERMIS D'ENVIRONNEMENT (P.E.) – 1B

Adresse: **RUE CAMUSEL, 38**

Demandeur: Lara Car
M. Youssef OUBAALI
Boulevard Poincaré, 38
1070 BRUXELLES

Objet: renouvellement de l'autorisation d'un établissement comportant:
- un atelier de réparation et d'entretien de véhicules avec une force motrice inférieure à 20 kW
- une installation de combustion au mazout d'une puissance de 119 kW
- un compresseur d'air d'une puissance de 5,5 kW
- un réservoir d'air comprimé d'une capacité de 300 l
- une cabine de peinture
- un ventilateur (extraction et pulsion) avec un débit de 20.000 m³/h

Réf:285/10 - 074C/2009
Enquête publique - Réactions: 0

Présents à la commission de concertation :
MM. El Guemmouni et Papia (demandeurs)

AVIS DE LA COMMISSION DE CONCERTATION

Considérant qu'il s'agit d'un renouvellement de permis d'environnement ;

Considérant que le débit de la cabine de peinture est inférieur à la norme imposée dans l'arrêté selon le rapport d'AIB Vinçotte ;

Considérant que des améliorations ont été réalisées depuis la visite tels un contrat passé avec un collecteur agréé de déchets dangereux, l'achat d'un nettoyeur de pistolet fermé, l'achat et l'entretien des extincteurs ;

Considérant l'avis du Service d'Incendie et d'Aide Médicale Urgente du 14/10/2009 ;

FAVORABLE aux conditions suivantes :

- Respecter l'arrêté carrosserie du 15 mai 2003 modifié le 21 novembre 2006 et les conditions du permis d'environnement de l'IBGE ;
- L'exploitant doit envoyer à l'IBGE avant la délivrance du permis d'environnement un devis des travaux relatifs à l'augmentation du débit de la cabine de peinture pour atteindre 20000 m3/h ;
- Respecter l'avis du Service d'Incendie et d'aide Médicale Urgente du 14/10/2009 ;
- Les fûts de mazout, le vernis et les solvants sont à placer dans un bac de rétention ;
- Il est interdit de laver les voitures sur le site.

VILLE DE BRUXELLES
STAD BRUSSEL

COMMISSION DE CONCERTATION
Réunion du **13/07/2010**
point 16

DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME (P.U.)

Adresse: **RUE ALBERT, 23**

Demandeur: M. Kuth Mihai
rue Albert, 23
1020 BRUXELLES

Objet: Transformation avec augmentation du volume d'une unifamiliale en plurifamilial 4 logements

Réf: 278/10 - 123A/2009
Enquête publique - Réactions: 0

Présents à la commission de concertation :
M. Kuth Mihai (propriétaire)

AVIS UNANIME DE LA COMMISSION DE CONCERTATION

FAVORABLE à condition :

- de se conformer à la recommandation du 9 octobre 2008 relative à la division d'un logement unifamilial :
- de créer 2 duplex :
  - rez + 1er : 3 chambres et accès au jardin ;
  - 2ème + 3ème ;
- de supprimer la chambre dans les combles et la chambre en sous-sol ;
- de créer un sas entre la cuisine et les wc.

VILLE DE BRUXELLES
STAD BRUSSEL

COMMISSION DE CONCERTATION
Réunion du **13/07/2010**
point 17

DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME (P.U.)

Adresse: **RUE DE WAND, 26**

Demandeur: M. et Mme Alexandre Mathias-Bednarz Barbara
Rue de Wand, 26
1020 BRUXELLES

Objet: Transformation et extension du quatrième étage (travaux déjà réalisés)

Réf: 273/10 - 005D/2010
Enquête publique - Réactions: 0

Présents à la commission de concertation :
M. Alexandre Mathias (propriétaire), M. Campion Florian (architecte)

AVIS UNANIME DE LA COMMISSION DE CONCERTATION

FAVORABLE.

VILLE DE BRUXELLES
STAD BRUSSEL

COMMISSION DE CONCERTATION
Réunion du **13/07/2010**
point 18

DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME (P.U.)

Adresse: **RUE DES PIERRES, 29**

Demandeur: Mme Nastri Francesca
rue des Pierres 29 - bte 2
1000 BRUXELLES

Objet: Suppression de la verrière et aménagement d'une terrasse sur la toiture plate au premier étage

Réf: 274/10 - 039P/2010
Enquête publique - Réactions: 0

Présents à la commission de concertation :
M. Nerincx (architecte)

AVIS UNANIME DE LA COMMISSION DE CONCERTATION

FAVORABLE.

VILLE DE BRUXELLES
STAD BRUSSEL

COMMISSION DE CONCERTATION
Réunion du **13/07/2010**
point 19

DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME (P.U.)

Adresse: **AVENUE LEGRAND, 13**

Demandeur: Invest Home SPRL
M. Alexandre Yves
avenue de l'Amazone, 18
1640 RHODE-SAINT-GENESE

Objet: changement d'utilisation du rez-de-chaussée et d'une partie du sous-sol du commerce en snack et utilisation du jardin comme terrasse pour le snack (régularisation)

Réf: 275/10 - 023L/2010
Enquête publique - Réactions: 0

Présents à la commission de concertation :
M. Alexandre Yves (demandeur et propriétaire), Mme Marenco Adriana (architecte)

AVIS UNANIME DE LA COMMISSION DE CONCERTATION

FAVORABLE pour le changement d'utilisation de commerce en snack, pour l'escalier en bois qui relie le rez-de-chaussée et le sous-sol et pour le conduit d'évacuation de la hotte qui remonte le long de la façade arrière.

DEFAVORABLE pour l'utilisation permanente du jardin comme terrasse accessoire au commerce ;
Un avis favorable pourrait être donné sur une demande de permis d'urbanisme à durée limitée d'un an.

VILLE DE BRUXELLES
STAD BRUSSEL

COMMISSION DE CONCERTATION
Réunion du **13/07/2010**
point 20

DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME (P.U.)

Adresse: **AVENUE LOUISE, 419**

Demandeur: Degand Business S.A.
M. Degand Pierre
avenue Louise, 415
1050 BRUXELLES

Objet: Transformation de la façade avant au rez-de-chaussée et création de deux accès entre les commerces du n° 415 et 419

Réf: 276/10 - 039L/2010
Enquête publique - Réactions: 0

Présents à la commission de concertation :
M. Legrand Christophe (architecte)

AVIS UNANIME DE LA COMMISSION DE CONCERTATION

FAVORABLE à condition de supprimer l'auvent en toile surmontant l'entrée de l'immeuble.

VILLE DE BRUXELLES
STAD BRUSSEL

COMMISSION DE CONCERTATION
Réunion du **13/07/2010**
point 21

DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME (P.U.)

Adresse: **BOULEVARD DU JARDIN BOTANIQUE, 41**

Demandeur: Studio Francine
M. Da Silva Jorge
Boulevard du Jardin Botanique, 44
1000 BRUXELLES

Objet: rénovation d'un immeuble (rez commercial et 7 logements)

Réf: 221/10 - zichee - 008J/2010
Enquête publique - Réactions: /

AVIS UNANIME DE LA COMMISSION DE CONCERTATION

Considérant l'intérêt patrimonial de cette maison, de style éclectique, construite vraisemblablement vers le milieu du XIXe siècle et ayant conservé en l'état son intérieur, en ce compris ses décors polychromes (plafonds moulurés avec dorures ; peintures murales), sa cage d'escalier en partie néo-gothique, ses salons néo-Renaissance ;

Considérant les qualités spatiales et constructives du bâtiment arrière ;

Considérant que les aménagements prévus – commerce au rez-de-chaussée, 7 logements aux étages – ne sont pas adaptés au bâti existant et ne permettent pas d'en conserver et valoriser les éléments remarquables ;

Considérant que l'aménagement d'un studio de photo dans le bâtiment arrière, tel que conçu, entraînerait une modification irréversible de l'espace existant et qu'il y aurait lieu de procéder éventuellement à un aménagement boîte dans la boîte ;

Considérant que le traitement de la vitrine s'intègre mal dans la totalité de la façade, de même que les nouvelles lucarnes en toiture ;

DEFAVORABLE.

VILLE DE BRUXELLES
STAD BRUSSEL

COMMISSION DE CONCERTATION
Réunion du **13/07/2010**
point 22

DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME (P.U.)

Adresse: **RUE DE FLANDRE, 33**

Demandeur: M. Hopartean Liviu
Rue du Tocsin, 16
1000 BRUXELLES

Objet: Aménagement d'une terrasse sur toute la surface d'une toiture plate existante (20 m²)

Réf: 270/10 - 039F/2010
Enquête publique - Réactions: 1

Présents à la commission de concertation :
M. Hopartean Liviu (demandeur), Me Bollen Françoise(conseil de l'opposant), M. De Vijst Jean (riverain)

AVIS UNANIME DE LA COMMISSION DE CONCERTATION

FAVORABLE à condition de prévoir des bacs à plantes sur le pourtour de la terrasse avec des plantations brise-vue d'une hauteur totale de 1m90.

VILLE DE BRUXELLES
STAD BRUSSEL

COMMISSION DE CONCERTATION
Réunion du **13/07/2010**
point 23

DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME (P.U.)

Adresse: **RUE DE L'ENSEIGNEMENT, 44-50**

Demandeur: WERIMMO
Mme Wera Gillis Sonia
rue J. Romainville, 10
4520 WANZE

Objet: - Démolition des 2 niveaux supérieurs de l'annexe aux n°48-50 ;
- Aménagement de 2 terrasses sur la toiture plate au 2ème étage ;
- Transformation d'un ancien atelier en 3 logements ;
- Réunion de 2 commerces afin d'aménager un restaurant aux n°44 et 46 avec maintien du commerce existant au n°50

Réf: 269/10 - 004E/2010
Enquête publique - Réactions: 0

Présents à la commission de concertation :
M. De Puydt Vincent (architecte), Mme Swartenbroekx (Comité de quartier Notre Dame aux Neiges)

AVIS DE LA COMMISSION DE CONCERTATION

REPORTE pour visite sur place.

La Commission de concertation sollicite l'avis de la Commission Royale des Monuments et Sites.

VILLE DE BRUXELLES
STAD BRUSSEL

COMMISSION DE CONCERTATION
Réunion du **13/07/2010**
point 24

DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME (P.U.)

Adresse: **BOULEVARD ANSPACH, 50**

Demandeur: M. Gorbuz
rue de Flandre, 97
1000 BRUXELLES

Objet: Supprimer l'auvent.

Réf: 313/10 – zichee - 051A/2010
Enquête publique - Réactions: /

Présents à la commission de concertation :

AVIS UNANIME DE LA COMMISSION DE CONCERTATION

FAVORABLE.

VILLE DE BRUXELLES
STAD BRUSSEL

COMMISSION DE CONCERTATION
Réunion du **13/07/2010**
point 25

DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME (P.U.) - ENSEIGNE

Adresse: **RUE DU PONT NEUF, 30**

Demandeur: LOGIC CONSULTANCE SPRL
Rue du Pont Neuf, 30
1000 BRUXELLES

Objet: placement d'une enseigne perpendiculaire.

Réf: 311/10 -zichee - 054P/2010
Enquête publique - Réactions: /

Présents à la commission de concertation :
M. Devillé Serge (demandeur)

AVIS UNANIME DE LA COMMISSION DE CONCERTATION

FAVORABLE à condition de prévoir une enseigne plus petite de maximum 0.75m x 0.75m avec une hauteur libre de 2.70m.

VILLE DE BRUXELLES
STAD BRUSSEL

COMMISSION DE CONCERTATION
Réunion du **13/07/2010**
point 26

DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME (P.U.)

Adresse: **RUE VAN ARTEVELDE, 124**

Demandeur: M. EL BOUSTAMI Marouan
rue Van Artevelde, 124
1000 BRUXELLES

Objet: Changement d'utilisation d'un commerce: l'épicerie devient un café avec une zone de consommation (max. 30 personnes) Travaux déjà réalisés.

Réf: 227/10 - 004V/2009
Enquête publique - Réactions: 0

AVIS UNANIME DE LA COMMISSION DE CONCERTATION

FAVORABLE à condition de ne pas exploiter la cour comme commerce.

VILLE DE BRUXELLES
STAD BRUSSEL

OVERLEGCOMMISSIE
Vergadering van **13/07/2010**
punt 27

AANVRAGEN OM STEDENBOUWKUNDIGE VERGUNNING (S.V.) EN MILIEUVERGUNNING (M.V.)
GEMENGD PROJECT - ART. 175

Adres: SPOORMAKERSSTRAAT, 15 / GRASMARKT, 105 / HEUVELSTRAAT, 14,20 EN 22

Aanvrager: SET VZW
Dhr Michel Bovy
Grasmarkt, 105
1000 BRUSSEL

Onderwerp:
S.V. : bouwen van een ontsluiting van het "Agora" burelencomplex

M.V. : regularisatie van een inrichting omvattende:
- verbrandingsinstallaties (verwarming) met een warmtevermogen van 2 x 460 kW
- een overdekte parking voor 60 voertuigen
- een opslagplaats voor 30.000 l stookolie in een niet ingegraven houder
- een verkoelingsinrichting met een vermogen van 100 kW en omvattentende 25 kg ozonafbrekende stoffen (R22)
- een statische transformator met een vermogen van 630 kVA
- ventilatoren met een nominaal debiet van 29.000 m³/u

Ref.: 243/10 - 030E/2007 – MV 29M/2009
Openbaar onderzoek - Reacties: 33

ADVIES VAN DE OVERLEGCOMMISSIE

S.V.:

Stad Brussel, GOMB:

overwegende dat de voorziene verbouwingen aan het huis Spoormakersstraat, 15 afbreuk doen aan de leesbaarheid van de woning;
overwegende dat de verwezenlijking van de ontsluiting van de galerij leidt tot de inkrimping van de koer;
overwegende dat de gelijksvloerse verdieping bijna volledig herleid wordt tot een doorgang;
overwegende dat de aanleg van de gelijkvloerse gevel strijdig is met het Unesco-reglement;

ONGUNSTIG.

BROH-DS, BROH-DML en BIM:

Overwegende de creatie van de nooduitgang in de Spoormakersstraat ten nadele van de commerciële ruimte;
Overwegende dat het project de creatie van woningen in het stadscentrum inhoudt;
Overwegende dat de brandweerdienst de te creëren branddoorgang in zijn advies aanvaardt;

GUNSTIG onder voorbehoud:
Wat betreft de gelijksvloerse verdieping (kant Spoormakersstraat):
- de onthaalruimte aan de straatkant te voorzien en de voorziene onthaalruimte als gemeenschappelijke ruimte voor de appartementen in te richten.
- de voorgevel aan te passen zodat de glazen schuifdeur vervangen wordt door een uitstalraam.

M.V.:

GUNSTIG.

VILLE DE BRUXELLES
STAD BRUSSEL

COMMISSION DE CONCERTATION
Réunion du **13/07/2010**
point 28

DEMANDE DE CERTIFICAT D'URBANISME (C.U.)

Adresse: **RUE DE WAND, 233**

Demandeur: Immobrux S.A.
M. Hibert Gerald
chaussée de Waterloo, 1093
1180 BRUSSEL

Objet: construction d'un immeuble à 3 appartements

Réf: 247/10 - 018D/2010
Enquête publique - Réactions: 1 + pétition

AVIS DE LA COMMISSION DE CONCERTATION

REPORTE.

VILLE DE BRUXELLES
STAD BRUSSEL

COMMISSION DE CONCERTATION
Réunion du **13/07/2010**
point 28

DEMANDE DE CERTIFICAT D'URBANISME (C.U.)

Adresse: **RUE DE WAND, 233**

Demandeur: Immobrux S.A.
M. Hibert Gerald
chaussée de Waterloo, 1093
1180 BRUSSEL

Objet: construction d'un immeuble à 3 appartements

Réf: 247/10 - 018D/2010
Enquête publique - Réactions: 1 + pétition

AVIS DE LA COMMISSION DE CONCERTATION

REPORTE.

VILLE DE BRUXELLES
STAD BRUSSEL

COMMISSION DE CONCERTATION
Réunion du **13/07/2010**
point 30

DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME (P.U.)

Adresse: **RUE DE FLANDRE, 101 ANGLE RUE DU MARCHE AUX PORCS**

Demandeur: L.N. GOLDEN
M. Laasry
rue d'Ophem, 1
1000 BRUXELLES

Objet: Transformation d'un immeuble d'habitation avec rez commercial et création d'un logement au grenier

Réf: 236/10 -zichee - 024F/2009
Enquête publique - Réactions: /

AVIS UNANIME DE LA COMMISSION DE CONCERTATION :

FAVORABLE à condition **:**

- de relier le niveau sous toiture au dernier étage afin de créer un duplex ;
- de ne pas modifier la toiture.

VILLE DE BRUXELLES
STAD BRUSSEL

COMMISSION DE CONCERTATION
Réunion du **13/07/2010**
point 31

DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME (P.U.) – ENSEIGNE – ART. 175
PERMIS UNIQUE

Adresse: **PLACE ROYALE, 2**

Demandeur: Région de Bruxelles-Capitale
M. Charles PICQUE, Ministre-Président
rue Ducale, 7-9
1000 Bruxelles

Objet: Poser une signalétique "Présidence du Conseil de l'Union européenne"

Réf: 339/10 - 34R/2010
Enquête publique - Réactions: /

AVIS DE LA COMMISSION DE CONCERTATION :

Ville de Bruxelles, SDRB, AATL-DU :

FAVORABLE jusqu'au 31 décembre 2010.

AATL-DMS, IBGE :

ABSTENTION.